



---

**RAPPORT ANNUEL 2018-2019**  
**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**

## Table des matières

Rapport d'activités .....	3
Rapport de la direction .....	5
Rapport de l'auditeur indépendant .....	7
États financiers audités	
État de la situation financière .....	9
État du résultat global .....	10
État de la variation des capitaux propres .....	11
État des flux de trésorerie .....	12
Notes complémentaires .....	13

# Rapport d'activités

## Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal (« la Société ») a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. Au 31 mars 2019, la Société détient toujours un placement dans une société en commandite.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive du placement actuellement en portefeuille pour le compte de l'acheteur.

Le contrat de dérivé prévoit que les obligations de la Société et de l'acheteur demeurent en vigueur jusqu'à ce que les deux parties exécutent mutuellement leurs obligations de paiement en entier.

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré un bénéfice net de 17 539 \$.

## Rapport d'activités

### Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte deux (2) membres et deux (2) postes vacants.

Au 31 mars 2019, le conseil d'administration de la Société était composé des personnes suivantes :

Poste vacant, président du conseil

M. André Côté, administrateur

M. Yves Lafrance, administrateur

Poste vacant, administrateur

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de comptes appropriée.

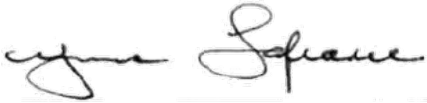
## Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M. Yves Lafrance  
Administrateur

**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Au ministre des Finances

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode relative aux instruments financiers, expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

  
Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Québec, le 11 juillet 2019

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

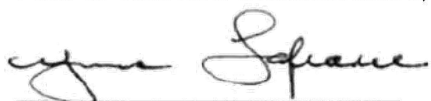
AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

	2019	2018
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 713 370 \$	143 079 \$
Placements temporaires (note 5)	2 788 467	4 412 447
Intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt	14 468	15 309
Frais payés d'avance	<u>4 655</u>	<u>4 655</u>
	<u><b>4 520 960 \$</b></u>	<u><b>4 575 490 \$</b></u>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif</b>		
Charges à payer et frais courus	4 000 \$	4 000 \$
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	-	38 964
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêts	<u>-</u>	<u>33 105</u>
	<u><b>4 000</b></u>	<u><b>76 069</b></u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 8)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	<u>(228 431 040)</u>	<u>(228 448 579)</u>
	<u><b>4 516 960</b></u>	<u><b>4 499 421</b></u>
	<u><b>4 520 960 \$</b></u>	<u><b>4 575 490 \$</b></u>
Placements et emprunt (note 6)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Yves Lafrance  
Administrateur

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

	2019	2018
<b>Produits financiers nets</b>		
Produits d'intérêts	96 819 \$	56 094 \$
Gain net (perte nette) de change	<u>100 970</u>	<u>(84 483)</u>
	<u>197 789</u>	<u>(28 389)</u>
<b>Charges</b>		
Services professionnels et contractuels	12 676	11 457
Honoraires de services administratifs - Entité sous contrôle commun	159 535	156 419
Assurances	7 980	7 980
Frais bancaires et autres charges	<u>59</u>	<u>39</u>
	<u>180 250</u>	<u>175 895</u>
<b>Résultat net et résultat global</b>	<u>17 539 \$</u>	<u>(204 284) \$</u>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**  
(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2017</b>	<b>232 948 000 \$</b>	<b>(228 244 295) \$</b>	<b>4 703 705 \$</b>
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>(204 284)</u>	<u>(204 284)</u>
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>232 948 000</b>	<b>(228 448 579)</b>	<b>4 499 421</b>
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>17 539</u>	<u>17 539</u>
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b><u>232 948 000 \$</u></b>	<b><u>(228 431 040) \$</u></b>	<b><u>4 516 960 \$</u></b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	17 539 \$	(204 284) \$
Ajustements pour :		
(Gain net) perte nette de change	<u>(100 970)</u>	<u>84 483</u>
	<u>(83 431)</u>	<u>(119 801)</u>
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt	841	(13 977)
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	(38 964)	38 964
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêts	<u>(33 105)</u>	<u>(115 899)</u>
	<u>(71 228)</u>	<u>(90 912)</u>
	<u>(154 659)</u>	<u>(210 713)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements temporaires	(5 441 843)	(6 949 734)
Disposition de placements temporaires	<u>7 000 961</u>	<u>5 397 214</u>
	<u>1 559 118</u>	<u>(1 552 520)</u>
Effet des variations de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements temporaires	<u>165 832</u>	<u>(168 544)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 570 291	(1 931 777)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>143 079</u>	<u>2 074 856</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 4)	<u><u>1 713 370</u></u> \$	<u><u>143 079</u></u> \$
<b>Information supplémentaire</b>		
Intérêts encaissés	<u><u>97 660</u></u> \$	<u><u>42 117</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech du Grand Montréal (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et instituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (RLRQ, chapitre S-17.2.0.1).

Le siège social de la Société est situé au 413, rue Saint-Jacques, au 5e étage, à Montréal (Québec).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité des placements de la Société en mars 2005, ses activités se résument maintenant à la détention passive de placements pour le compte d'une autre société.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.)), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2. BASE DE PRÉPARATION

#### Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 11 juillet 2019.

#### Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

#### Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Changements de méthodes comptables

Le 1er avril 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, sans retraitement des périodes comparatives. L'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, a également été modifiée afin de refléter les différences entre l'IFRS 9 et l'IAS 39. Par conséquent, les informations présentées pour l'exercice 2018 sont présentées conformément à l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des instruments financiers ainsi que des exigences relatives à la comptabilité de couverture. La Société n'applique pas la comptabilité de couverture.

En ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, l'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des modifications de méthodes comptables quant au classement et à la dépréciation. L'adoption de l'IFRS 9 au 1er avril 2018 n'a pas eu d'incidence sur la valeur comptable des instruments financiers. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, le classement dépendait des fins auxquelles les instruments financiers avaient été acquis.

La trésorerie classée comme prêt et créance selon l'IAS 39 est maintenant classée au coût amorti selon l'IFRS 9. Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IAS 39 sont maintenant évalués au coût amorti selon l'IFRS 9, mais comme celui-ci se rapproche de sa juste valeur, il n'y a aucune incidence sur l'état de la situation financière de la Société. Les placements et l'emprunt désignés comme actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IAS 39 sont maintenant classés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti selon l'IAS 39 continuent d'être évalués au coût amorti selon l'IFRS 9.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Changements de méthodes comptables (suite)

Pour ce qui est du modèle de dépréciation de l'IFRS 9, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'adoption de ce nouveau modèle de dépréciation n'a eu aucune incidence sur l'état de la situation financière de la Société au 1er avril 2018.

Les méthodes comptables importantes ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction à la fois des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers.

##### *Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée.

##### *Modèles économiques*

Les modèles économiques que suit la Société sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont la Société gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'ils reflètent si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les modèles économiques établis par la Société se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;

## SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements temporaires	Coût amorti
Intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer et frais courus	Coût amorti
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	Coût amorti
Sommes à payer à l'acheteur	Coût amorti
Emprunt (1)	Juste valeur par le biais du résultat net

- (1) L'emprunt est assorti d'un dérivé incorporé, tel que décrit à la note 6, puisque les flux de trésorerie de l'emprunt fluctuent en fonction des flux de trésorerie tirés des placements. Le dérivé incorporé n'est pas séparé du contrat hôte puisque l'instrument hybride (l'emprunt) est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### *Comptabilisation ultérieure*

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Les produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global sous la rubrique "Produits d'intérêts".

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

##### *Évaluation de la juste valeur*

Lorsque la Société détient un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers qui sont exposés aux risques de marché et de crédit de chacune des contreparties, et que ce groupe d'actifs et de passifs financiers est géré sur la base de l'exposition nette de la Société à ces risques financiers, la juste valeur du groupe d'actifs et de passifs financiers est évaluée conformément à la façon dont les intervenants de marché établiraient le prix pour l'exposition nette aux risques. Les placements et l'emprunt (décrits à la note 6) sont gérés par la Société sur la base de l'exposition nette aux risques de marché et de crédit.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

##### *Dépréciation des actifs financiers*

À chaque date de clôture, la Société évalue une correction pour perte de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, la Société évalue la correction de valeur pour perte au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les corrections de valeur pour perte, le cas échéant, sont comptabilisées et présentées distinctement à l'état du résultat global.

##### *Hiérarchie des évaluations à la juste valeur*

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrées de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse. Les équivalents de trésorerie se composent des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

#### Placements temporaires

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

#### Placements et emprunts

Les placements sont compensés à l'encontre d'un emprunt d'un montant équivalent, puisque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de régler le montant au net. Les produits et les charges d'intérêts liés aux placements et à l'emprunt, ainsi que les soldes débiteurs et créditeurs qui y sont afférents, font également l'objet d'une compensation.

#### Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

#### Monnaie étrangère

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain net (perte nette) de change » de l'état du résultat global.

## SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

#### 4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Trésorerie	116 624 \$	143 079 \$
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 2 %, échéant en avril 2019	<u>1 596 746</u>	<u>-</u>
	<u>1 713 370 \$</u>	<u>143 079 \$</u>

#### 5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2019	2018
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 2,56 %, échéant en mai 2019	2 788 467 \$	- \$
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 1,67 %, échus en avril 2018	-	2 696 503
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 1,62 %, échus en mai 2018	<u>-</u>	<u>1 715 944</u>
	<u>2 788 467 \$</u>	<u>4 412 447 \$</u>

#### 6. PLACEMENTS ET EMPRUNT

En mars 2005, la Société a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. Au 31 mars 2019, la Société détient toujours un placement dans une société en commandite.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise de ces placements, un contrat avait été conclu avec ce dernier. Entre autres, ce contrat prévoyait le paiement trimestriel par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5 % sur les placements et le paiement trimestriel par la Société d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5 % sur l'emprunt à long terme. Depuis le transfert du contrat à un nouvel acheteur le 30 janvier 2017, les intérêts sur les placements et sur l'emprunt ne sont plus exigibles.

Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des sommes devaient être investies par la Société sous forme d'apports de capitaux dans la société en commandite. Le contrat de dérivé prévoit que les obligations de la Société et de l'acheteur demeurent en vigueur jusqu'à ce que les deux parties exécutent mutuellement leurs obligations de paiement en entier.

## SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

#### 6. PLACEMENTS ET EMPRUNT (suite)

Les placements et l'emprunt, de même que les soldes débiteurs et créditeurs afférents, sont présentés aux états financiers sur la base des montants nets, puisque les critères de compensation énoncés dans l'IAS 32 sont respectés.

Le montant brut de la juste valeur des placements et de l'emprunt à long terme est de 1 155 039 \$ (1 299 143 \$ au 31 mars 2018).

#### 7. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une part importante de données non observables a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, qui sont décrits à la note 3.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

7. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2019 Total
<b>Actifs financiers</b>				
Placements	-	-	1 155 039	1 155 039
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 155 039</u>	<u>1 155 039</u>
<b>Passif financier</b>				
Emprunt	-	-	1 155 039	1 155 039
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 155 039</u>	<u>1 155 039</u>
				31 mars 2018 Total
<b>Actifs financiers</b>				
Placements temporaires	4 412 447	-	-	4 412 447
Placements	-	-	1 299 143	1 299 143
	<u>4 412 447</u>	<u>-</u>	<u>1 299 143</u>	<u>5 711 590</u>
<b>Passif financier</b>				
Emprunt	-	-	1 299 143	1 299 143
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 299 143</u>	<u>1 299 143</u>

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 7. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie (aucun en 2018).

La juste valeur des placements en parts dans la société en commandite et la juste valeur de l'emprunt à long terme ont été évaluées en fonction de la quote-part de l'actif net (évaluée à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans la société en commandite.

En raison du fait que les actifs et les passifs financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur font l'objet d'une compensation à l'état de la situation financière, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice (aucune en 2018).

### 8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 millions de dollars.

#### Autorisé :

3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
--	-------------	-------------

#### Émis et payé :

2 329 480 actions ordinaires	<u>232 948 000</u> \$	<u>232 948 000</u> \$
------------------------------	-----------------------	-----------------------

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 9. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2019, les capitaux propres de la Société ont un solde de 4 516 960 \$ (4 499 421 \$ au 31 mars 2018)

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

### 10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat avec un acheteur a été conclu, comme l'explique la note 6, pour lequel la Société effectue un suivi continu des défaillances. À la date des états financiers, la direction de la Société estime que la qualité de crédit de la contrepartie est bonne.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit qui leur est associé est minime.

#### **Risque de marché**

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

## SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

#### 10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de change

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La Société a investi certaines sommes en devises étrangères, soit en dollars américains. Par conséquent, certains éléments d'actif et de passif sont exposés aux fluctuations du taux de change. Au 31 mars 2019, la trésorerie, les intérêts à recevoir sur des certificats de dépôt et les placements temporaires libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 913 826 \$ (2 781 068 \$ au 31 mars 2018) et les sommes à payer à l'acheteur libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 0 \$ (33 105 \$ au 31 mars 2018). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat avec l'acheteur prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements entre la Société et l'acheteur, comme le mentionne la note 6.

En considérant les données citées ci-dessus et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du résultat net de l'ordre de 145 691 \$ en 2019 (137 398 \$ en 2018) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les équivalents de trésorerie et les placements temporaires durant l'exercice a varié de 1,62 % à 2,58 % (de 0,71 % à 1,67 % en 2018). Les échéances de ces placements étaient de 28 à 119 jours (de 29 à 186 jours en 2018).

La variation des taux d'intérêt, inférieure à 0,25 %, n'aurait aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

---

### 10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat avec un acheteur prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur, comme le mentionne la note 6.

Les charges à payer et frais courus, les charges à payer à une entité sous contrôle commun et les sommes à payer à l'acheteur sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'emprunt, comme le décrit la note 6, fera l'objet d'une compensation à son échéance.

### 11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de service administratif. Cette entente est renouvelable automatiquement chaque année avec une majoration des honoraires de 2 %.